



Délégation Permanente auprès de l'UNESCO

DELEGATION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE

D'HAÏTI AUPRES DE L'UNESCO

Intervention de Madame Lilas DESQUIRON

Représentante de la République d'Haïti auprès de l'UNESCO

Représentante de la République d'Haïti au Conseil Exécutif de l'UNESCO

201^{ème} session du Conseil Exécutif

25 avril 2017

Madame la Directrice générale,

Monsieur le Président de la Conférence générale,

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Je salue tout d'abord la Directrice Générale, le Président et le Bureau du Conseil Exécutif en leur réitérant notre soutien dans leur rôle, et leur souhaitant d'obtenir les meilleurs résultats au cours de la 201^e et des sessions à venir.

1. La Délégation haïtienne souscrit entièrement à la déclaration du GRULAC qui cerne les enjeux stratégiques pour l'avenir de notre Organisation ainsi que les attentes et les préoccupations de notre région. Ma Délégation salue également le travail de la Directrice Générale, qui n'a nullement ménagé ses efforts dans la poursuite de la mission qui incombe à l'UNESCO. La Délégation haïtienne apprécie aussi à sa juste valeur le travail du Secrétariat dans l'élaboration du Projet de programme et budget 39 C/5, un document de qualité. Elle espère que les échanges auquel il donnera lieu au cours de cette 201^e session et dans les jours à venir permettront d'améliorer la qualité et la clarté du projet, et surtout répondre aux préoccupations des États membres.

2. Monsieur le Président, cette 201^e session du Conseil Exécutif se tient dans un contexte particulier. À l'automne prochain, un nouveau Directeur Général ou une nouvelle Directrice Générale, sera désigné pour prendre les rênes de notre Organisation. La République d'Haïti espère que les entretiens des 9 neuf candidats seront une nouvelle occasion de prendre la mesure du tournant nécessaire à opérer. Sans s'écarter toutefois de la mission et des fonctions formulées dans l'Acte constitutif. Pour dessiner le futur de notre Organisation, l'engagement franc et résolu de tous les États membres reste indispensable. Dans cette optique, la République d'Haïti réaffirme son attachement à l'UNESCO. En ces temps troubles, elle doit demeurer un phare pour mieux éclairer les enjeux du monde contemporain en vue de préserver notre planète pour les générations à venir. Les enfants et les petits enfants méritent mieux que l'extrémisme, la violence, l'intolérance, la misère, l'exclusion, et les injustices.

3. Monsieur le Président, l'Organisation n'a d'autres choix que de se concentrer sur les priorités du programme, telles qu'elles ont été définies par les États membres. Elle doit le faire notamment à travers le Plan d'action en faveur des PEID, qui est un point d'intérêt fondamental pour la République d'Haïti. À cet égard, la Délégation haïtienne exprime sa satisfaction du soutien apporté par l'Organisation dans la conception et la mise en œuvre d'un système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE). Monsieur le Président, la question de l'éducation représente un enjeu de première importance. Il s'agit, pour une grande partie de l'humanité, de l'accès égal à une éducation de qualité qui doit faciliter le plein épanouissement de l'individu, favoriser l'expression de ce que tout humain a de meilleur en lui. L'UNESCO doit montrer sa capacité à contribuer à la paix dans un monde incertain, à contribuer au développement durable et à l'éradication de la pauvreté dans un monde inégal avec des ressources limitées. L'éducation, qui englobe la formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur, suffirait, seule, à expliquer l'indéfectible attachement à l'UNESCO. Elle est la clé d'une humanité retrouvée, réconciliée avec elle-même dans sa diversité, et dans son universalité ; d'une humanité consciente de l'unité du vivant et du lien indissociable entre l'humain et son environnement naturel. La poursuite et le renforcement de la coopération avec l'UNESCO dans ce vaste domaine restent prioritaires pour ma pays. Haïti souhaite que davantage de moyens soient engagés dans cette coopération afin d'améliorer son efficacité.

4. Monsieur le président, ma Délégation exprime sa satisfaction en ce qui concerne la résolution 2347 adoptée à l'unanimité du Conseil de sécurité des Nations unies en faveur du patrimoine. Elle félicite les États qui ont parrainé cette résolution, ainsi que l'engagement de la Directrice Générale, qui ont contribué à son adoption. La République d'Haïti se réjouit également des diverses initiatives visant la protection du patrimoine, notamment *l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit* (ALIPH). La protection des biens culturels relève bien du domaine de compétence de notre Organisation. Mon pays est très sensible à cette question dans la mesure où la culture, à travers ses différentes formes d'expressions, constitue un bien commun de l'humanité, représente un facteur d'universalité.

La destruction des biens culturels ici ou ailleurs est une perte pour l'humanité entière. Faisant écho à la déclaration du GRULAC, Haïti rappelle aussi que les catastrophes naturelles représentent la plus grave menace au patrimoine dans notre région. En Haïti, des éléments importants du patrimoine culturel sont aussi menacés faute de moyens matériels et d'expertise. Or, ce patrimoine culturel matériel et immatériel qui est d'une richesse incommensurable, peut

jouer un grand rôle dans le développement du pays. Le partenariat avec l'UNESCO dans ce domaine est également fondamental.

5. Monsieur le président, Haïti en tant que PEID, souffre de grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles. La dernière en date, l'ouragan Matthew, a grandement endommagé nos deux réserves de biosphère, La Selle et La Hotte. Le 1^{er} février dernier, avant même l'investiture du nouveau président de la République, le parlement haïtien a ratifié l'Accord de Paris sur le climat, Cette ratification est notamment le fruit du travail de sensibilisation de divers secteurs de la vie nationale. En effet, la société haïtienne saisit assez bien les enjeux du changement climatique et de l'exposition des PEID. Les effets démultiplicateurs des événements naturels dus au changement climatique sont susceptibles d'affecter toutes les infrastructures vitales des petits états insulaires particulièrement. Le modèle réactif face aux catastrophes a montré ses limites et est dépassé. Ma Délégation apprécie les efforts déjà consentis dans le cadre de la coopération avec l'UNESCO en vue de mieux préparer aux désastres. L'appui doit se poursuivre afin que le changement de paradigme soit réellement effectif.

6. Monsieur le président, c'est en raison de cela que la Délégation haïtienne a accueilli avec satisfaction la solidarité manifestée par les pays membres du GRULAC à travers le point 34 de l'ordre du jour de cette session. Il concerne le renforcement de la coopération de l'UNESCO avec Haïti. Ma délégation exprime ses vifs remerciements à tous les États membres qui soutiennent ce projet de décision et spécialement ceux qui ont spontanément proposé leur parrainage.

Je vous en remercie